

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
T R A V A I L

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 2 Décembre 1977
DECRET N° 77/648. MJT/DGT/DCGPCE/4/479
Portant intégration et nomination de Monsieur NGUEIBILI Jean, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Statistique.

-----00000-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF
DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

(/ISAS :

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;

(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret 63/410 du 12 Décembre 1963 portant statut commun des cadres du personnel Technique des services de la Statistique;

(/u le Décret 74/229/MJT/DGT/DCGPCE du 10 Juin 1974 portant attributions de certains avantages aux économistes Statisticiens et les diplômes des grandes Ecoles d'Instituts d'Enseignement Supérieur du Commerce;

(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif aux nominations et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en son articles 4 et 8;

(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977, structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;

(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 1587/MEN/DO du 27 Juin 1977 du Directeur de l'Orientation transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

(/u la lettre n° 533/SGP/SAP du 28 Septembre 1977;

(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 63-410 et 74-229 des 12.12.1963 et 10.6.1974 des Visés, Monsieur NGUEIBILI Jean, né le 29.2.1952 à MBé, titulaire du Diplôme de Statistiques Industrielles, de Construction et des Transports délivré par la Faculté des Sciences de la Cybernétique et des Statistiques de Roumanie, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) et nommé au grade d'Ingénieur 2° échelon Stagiaire, indice 940.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan pour servir au Secrétariat Général du Plan.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre Délégué au Plan,

Francois B I T A.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT,DCGPCE	3
D.F.	3
C.F.	1
MINI.PLAN	2
DIREC.STATISTIQUE	2
S.G.PLAN	2
DOSSIER	3
INTERASSE	1
SGCM/BC	2